



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

07 MARS 2016

La séance est ouverte à 19h00

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le sept mars à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Madame CALDERON Edith**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme CALDERON Edith, Mr JANNOT Eric, Mme DELEY Lorianana, Mr DAUMAS Daniel, Mme PRETET Martine, Mr DECOSTER Jean-Paul, Mme PAGNY Céline, Mr GAUTHERON Gilles, Mme JEANNOT Brigitte, Mr ROUBY Gilles, Mme GAUDILLAT Françoise, Mr HANOCQ Denis, Mme BAILLY Sandrine, Mr RONGET Patrick, Mme CAILLER Evelyne, Mr DOUCET Christian, Mr PERROT Joël, Mr MARINOT Jean-Paul, Mr CHEVALIER Jean .

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

ETAIENT ABSENTS NON EXCUSES

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BAILLY Sandrine

1. Contrat de mandat public pour la réalisation d'une école

Le rapporteur expose :

« Une consultation a été lancée le 9 décembre 2015 en vue de passer un marché de mandat public pour la réalisation de l'école élémentaire.

Le 5 janvier 2016, les membres de la commission travaux-marchés publics ont procédé à l'ouverture des plis concernant le choix d'un prestataire. La proposition de contrat de mandat public présenté par « Sem Val de Bourgogne » d'un montant global et forfaitaire de 54 789.70 HT soit 65 747.64 € TTC a été retenue par la commission.

Je vous propose de retenir le choix fait par la commission travaux-marchés publics et d'inscrire la dépense au budget 2016.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- De retenir la proposition de contrat de mandat public en vue de la réalisation d'une école de « Sem Val de Bourgogne » pour un montant HT de 54 789.70 € , soit 65 747.64 € TTC,
- D'inscrire la dépense au budget 2016,
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble documents afférents,

Nombre de conseillers ayant voté pour : 15 Nombre de conseillers ayant voté contre :0 Nombre de conseillers s'étant abstenus : 4

2. Vente d'une parcelle cadastrée ZL 26

Le rapporteur expose :

« Vu l'estimation des domaines en date du 10/06/2015,

Il est proposé au Conseil :

- De vendre pour un montant de 50 € la parcelle cadastrée ZL N° 26, soit 200 m² au propriétaire et exploitant de la parcelle adjacente. Les frais notariés et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Mme Le Maire à signer les documents afférents

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'autoriser la vente de la parcelle ZL n° 26 à frais notariés et de bornage à la charge de l'acquéreur
- D'approuver le montant de la vente, soit 50 €
- D'autoriser Mme Le Maire à signer les documents afférents

Délibération approuvée à l'unanimité

3. Vente d'une parcelle cadastrée ZI 128

Le rapporteur expose :

« Vu l'estimation des domaines en date du 10/06/2015,
Il est proposé au Conseil :

- De vendre pour un montant de 148 € la parcelle cadastrée ZI N° 128, soit 677 m² au propriétaire de la parcelle adjacente.
- Les frais notariés et de bornage seront à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Mme Le Maire à signer les documents afférents

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'autoriser la vente de la parcelle ZI n° 128, frais notariés et bornage à la charge d'acquéreur
- D'approuver le montant de la vente, soit 148 €
- D'autoriser Mme Le Maire à signer les documents afférents

Délibération approuvée à l'unanimité

4. Emploi d'été 2016

Le rapporteur expose :

« Il est proposé au Conseil de créer les emplois saisonniers suivants : 1 équivalent temps plein au service technique ;
La priorité est donnée aux jeunes habitants sur la commune.
L'emploi au service technique est ouvert aux jeunes majeurs ayant leur permis B.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'adopter la création des emplois d'été 2016 aux conditions énoncées
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

Délibération approuvée à l'unanimité

5. Budget Communal: Compte Administratif 2015 de la Commune

Le rapporteur expose :

« Madame le Maire ne prend pas part au vote du Compte Administratif 2015 de la Commune

Monsieur Chevalier Jean, doyen du Conseil Municipal, présente au Conseil les résultats du Compte Administratif 2015 de la Commune :

- | | |
|--------------------------------------------|----------------|
| • Section fonctionnement : | + 55 183.30 € |
| • Section investissement : | + 64 978.77 € |
| • Résultat de clôture de l'exercice 2015 : | + 120 162.07 € |

Ces résultats sont conformes aux résultats du Compte de Gestion 2015 de la Commune

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'approuver le Compte Administratif 2015 de la Commune

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 18 Nombre de conseillers ayant voté pour : 14 Nombre de conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de conseillers s'étant abstenus : 4

6. Budget Communal: Compte de Gestion 2015 de la Commune

Le rapporteur expose :

« A la clôture de l'exercice 2015, le Compte de gestion de la Commune établi par Madame le Trésorier Municipal présente au Conseil les résultats suivants:

- | | |
|------------------------------------------|----------------|
| Section fonctionnement : | + 55 183.30 € |
| Section investissement : | + 64 978.77 € |
| Résultat de clôture de l'exercice 2015 : | + 120 162.07 € |

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'approuver le Compte de Gestion 2015 de la Commune

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 19 Nombre de conseillers ayant voté pour : 15 Nombre de conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de conseillers s'étant abstenus : 4

7. Budget Communal: Affectation de résultat 2015 de la Commune au Budget 2016

Le rapporteur expose :

« Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015 de la commune font apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Un excédent de 55 183.30 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
Un excédent de 64 978.77 €

Des restes à réaliser
En dépenses : 42 182.69 €
En recettes : 12 664.84 €

Il est proposé au Conseil :

- De reporter l'excédent de fonctionnement de 55 183.30 € au compte 002 (recettes de fonctionnement) du Budget Communal 2016,
- De reporter l'excédent d'investissement de 64 978.77 € au compte 001 (dépenses d'investissement) du Budget Communal 2016,
- De ne rien affecter au compte 1068 (recette d'investissement) du Budget 2016.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'approuver l'affectation de Résultat 2015 au Budget Communal 2016

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 19 Nombre de conseillers ayant voté pour : 15 Nombre de conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de conseillers s'étant abstenus : 4

8. Budget Enfance Jeunesse : Compte Administratif 2015 du Service Enfance Jeunesse

Le rapporteur expose :

« Madame le Maire ne prend pas part au vote du Compte Administratif 2015 du service Enfance Jeunesse.

Monsieur Chevalier Jean., doyen du Conseil Municipal, présente au Conseil les résultats du Compte Administratif 2015 du service Enfance Jeunesse :

Section fonctionnement : + 6 104.72 €
Section investissement : + 553.88 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015 : + 6 658.60 €

Ces résultats sont conformes aux résultats du Compte de Gestion 2015 du service Enfance Jeunesse.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'approuver le Compte Administratif 2015 du service Enfance Jeunesse.

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 18 Nombre de conseillers ayant voté pour : 14 Nombre de conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de conseillers s'étant abstenus : 4

9. Budget Enfance Jeunesse : Compte de Gestion 2015 du Service Enfance Jeunesse

Le rapporteur expose :

« A la clôture de l'exercice 2015, le Compte de Gestion du service Enfance Jeunesse établi par Madame le Trésorier Municipal présente les résultats suivants :

Section fonctionnement : + 6 104.72 €
Section investissement : + 553.88 €
Résultat de clôture de l'exercice 2015 : + 6 658.60 €

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'approuver le Compte de Gestion 2015 du service Enfance Jeunesse.

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 19 Nombre de conseillers ayant voté pour : 15 Nombre de conseillers ayant voté contre : 0
Nombre de conseillers s'étant abstenus : 4

10. Budget Enfance Jeunesse : Affectation de résultat 2015 du Service Enfance Jeunesse

Le rapporteur expose :

« Le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2015 du service Enfance Jeunesse font apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT
Un excédent de 6 104.72 €

SECTION D'INVESTISSEMENT
Un excédent de 553.88 €

Il est proposé au Conseil :

- de reporter l'excédent de fonctionnement de 6 104.72 € au compte 002 (recettes de fonctionnement) du Budget 2016
- de reporter l'excédent d'investissement de 553.88 € au compte 001 (recettes d'investissement) du Budget 2016
- de ne rien affecter au compte 1068 excédent de fonctionnement (recette d'investissement) du Budget 2016

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'approuver l'affectation de Résultat 2015 du service Enfance Jeunesse.

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 19 Nombre de conseillers ayant voté pour : 15 Nombre de conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de conseillers s'étant abstenus : 4

11. Exécution du Budget 2016 avant vote

Le rapporteur expose :

« Avant le vote du budget, le Maire peut engager, liquider et mandater des dépenses dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, déduction faite des remboursements d'emprunt (capital), soit :

Montant des dépenses d'investissement au BP 2015 :	354 827.30 €
Montant des remboursements d'emprunt (capital) au BP 2015 :	58 100.00 €
Montant des dépenses autorisées sur 2016 :	
$(354\ 827.30 - 58\ 100.00) \times 1/4 =$	74 181.83 €

Je vous propose de mandater avant le vote du budget les dépenses d'investissement suivantes :

Compte 2313/113 : ECOLE

Sem Val de Bourgogne : 65 747.64 €

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- Vote de l'exécution du budget 2016 avant vote

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 19 Nombre de conseillers ayant voté pour : 15 Nombre de conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de conseillers s'étant abstenus : 4

12. Indemnité du receveur Municipal

Le rapporteur expose :

« Suite à la prise de fonction de Madame Caroline WAGENER en qualité de Receveur Municipal, il est proposé au conseil :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- de lui accorder une indemnité de conseil au taux de 100% par an,
- que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.
- de lui accorder également une indemnité de confection des documents budgétaires à compter de 2016.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- D'accorder au Receveur Municipal une indemnité de conseil au taux de 100% par an
- De calculer l'indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et de l'attribuer à Madame Caroline WAGENER, receveur Municipal
- D'accorder également à Madame Caroline Wagener, Receveur Municipal, une indemnité de confection des documents budgétaires à compter de 2016.

Nombre de conseillers ayant pris part au vote : 19 Nombre de conseillers ayant voté pour : 18

Nombre de conseillers ayant voté contre : 0 Nombre de conseillers s'étant abstenus : 1

13. Fonds de Solidarité Logement (FSL) 2016

Le rapporteur expose :

« Depuis le 1er janvier 2005, le Département s'est vu confier la compétence du Fonds de Solidarité Logement (FSL), dont la vocation est de favoriser l'accès et le maintien dans le logement des publics les plus en difficulté.

Son financement, outre celui du Département de Saône et Loire, peut être assuré par les collectivités locales, structures intercommunales, bailleurs ou fournisseurs de fluides.

Notre commune est engagée dans ce dispositif depuis plusieurs années, il est proposé au Conseil de réitérer cet engagement.

Le montant de la participation pour 2016 s'élève à 0,35 € par habitant, soit pour la commune d'Ecuisses un total de $1\,743 \times 0,35\text{€} = 610,05\text{€}$.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'approuver le versement d'une participation financière au Fonds de Solidarité Logement au titre de l'année 2016 et son montant, à savoir : 610,05 €

Délibération approuvée à l'unanimité

14. Changement de bureau AFR

Le 23 décembre 2015, les membres de l'Association Foncière de Remembrement se sont réunis afin de renouveler le bureau :

Ont été élus : Mr Joël PERROT, Président- Mr Gilles DUCERF, Vice Président- Mr Frédéric BORNE, Secrétaire

Cette information est portée à la Connaissance du Conseil Municipal

15. Enregistrement National des demandes de logement locatif

Le rapporteur expose :

« Il est proposé au Conseil d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention concernant le système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer »

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'adopter et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents afférents.

Délibération approuvée à l'unanimité

16. Dégrèvement de chauffage

Le rapporteur expose :

« Afin de compenser les préjudices liés aux dysfonctionnements des chaudières appartenant à la commune, il est proposé au Conseil d'indemniser les locataires impactés sous la forme de dégrèvement de chauffage .

Le montant du dégrèvement sera proratisé en fonction de la durée du préjudice :

(1jour = 1/30ème de dégrèvement) ce dégrèvement ne sera pas remboursé mais viendra en déduction des charges mensuelles de chauffage.

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'approuver le calcul et l'application du dégrèvement de chauffage
Délibération approuvée à l'unanimité

17. Vœu de soutien au maintien des guichets de vente à la gare Le Creusot Montceau TGV située sur la commune d'Ecuisses

LE CONSEIL Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'approuver le vœu de soutien au maintien des guichets de vente à la Gare le Creusot Montceau TGV
Délibération approuvée à l'unanimité

Présentation au Conseil du bilan d'activité 2015 du SYDESL

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30